

INSTRUCTION

N° 02-054-A-B du 17 juin 2002

NOR : BUD R 02 00054 J

Texte publié au **Bulletin Officiel de la Comptabilité Publique**

CODIFICATION DES MINISTÈRES ET SERVICES - IDENTIFICATION DES ORDONNATEURS - GESTION 2002

ANALYSE

Nomenclature des ministères, services et ordonnateurs - Mise à jour

Date d'application : 17/06/2002

MOTS-CLÉS

COMPTABILITÉ ; ADMINISTRATION DE L'ÉTAT ; ORDONNATEUR ; NOMENCLATURE ; CODIFICATION

DOCUMENTS À ANNOTER

Instruction n° 01-137-A-B du 31 décembre 2001

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

DESTINATAIRES POUR APPLICATION

ACT	RGP	PGT	TPGR	TPG	DOM	TOM	TGAP	TGE	TGCST	CPE	PGA	ACSR
DF	IP	SIA	RIEP	DP	FIATA	AAPP	ACPE					

DIFFUSION

CS 23

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE

5^{ème} Sous-direction - Bureau 5A

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE N° 1 : Codification des ordonnateurs des services civils. Budget général et comptes spéciaux du Trésor	4
ANNEXE N° 2 : Codification des ordonnateurs des services militaires - Budget général et comptes spéciaux du Trésor	10
ANNEXE N° 3 : Codification des ordonnateurs accrédités auprès de l'Agent Comptable des Services Industriels de l'Armement.....	11

La présente instruction a pour objet de faire connaître aux comptables les modifications à apporter aux annexes 2, 3 et 4 de l'Instruction n° 01-137-A-B du 31 décembre 2001.

La Direction Générale devra être saisie des difficultés d'application des présentes dispositions en matière de dépenses sous le timbre du Bureau 5C (Règlement de Comptabilité : ordonnateurs secondaires de la métropole et des DOM ; téléphone 01-53-18-83-72) ou du bureau 6A (Réglementation et réseau : ordonnateurs secondaires exerçant leurs fonctions à l'étranger ou dans les TOM ; téléphone 01-53-18-98-35), en matière de recettes sous le timbre du bureau 4A (Secrétariat ; téléphone 01-53-18-34-59) et, pour les problèmes touchant plus particulièrement à la codification, sous le timbre du Bureau 5A (Service Vérification Dépense ; téléphone 01-60-37-99-02).

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE

Pour le Directeur Général de la Comptabilité Publique

L'INSPECTEUR DES FINANCES

CHARGÉ DE LA 5^{ème} SOUS-DIRECTION

JEAN-LOUIS ROUQUETTE

ANNEXE N° 1 : Codification des ordonnateurs des services civils.
Budget général et comptes spéciaux du Trésor

A. BUDGETS CIVILS

Affaires étrangères – 01 –

Mentions à supprimer :

Ordonnateurs exerçant leurs fonctions à l'étranger	
80	Berlin
84	Leipzig
85	Mayence

Mentions à ajouter :

Ordonnateurs exerçant leurs fonctions à l'étranger	
80	Bangui, Yaoundé, Beyrouth, Antananarivo, Abidjan, Djibouti, Ho-Chi-Minh-Ville, Libreville, Bamako.
81	Douala, Port-Gentil, Diégo-Suarez.

Agriculture et pêche – 03 –

Rubrique à ajouter :

Ordonnateur à compétence départementale	
73	Le Directeur départemental des services vétérinaires.

Rubrique à compléter de la mention soulignée :

Ordonnateur à compétence régionale	
54	Le Directeur régional de l'agriculture et de la forêt (<u>métropole</u>) ou le <u>Directeur de l'agriculture et de la forêt en Nouvelle-Calédonie.</u>

Équipement, Transports et Logement : Tourisme – 05 –

Rubrique à ajouter:

Ordonnateur à vocation nationale	
16	Le Directeur du service d'études et d'aménagement touristique de la montagne (SEATM)

ANNEXE N° 1 (suite)

Éducation nationale – Recherche et technologie – 06 –**Rubrique à compléter de la mention soulignée :**

Ordonnateur à compétence régionale	
53	Le Recteur de l'Académie <u>ou le vice-recteur en Nouvelle-Calédonie</u>

Économie, Finances et Industrie – 07 –**Mention à ajouter :**

Ordonnateur exerçant ses fonctions à l'étranger	
41	Abuja (Nigeria)

Rubriques à ajouter :

Ordonnateur Principal	
42	Le Directeur de l'action régionale et de la petite et moyenne entreprise

Ordonnateur exerçant ses fonctions à l'étranger	
43	L'Administrateur pour la France auprès du Fonds monétaire international et de la Banque de France

Rubrique à compléter de la mention soulignée :

Ordonnateur à compétence régionale	
54	Le Directeur régional des Douanes (<u>métropole</u>) ou le <u>Directeur des Douanes en Nouvelle-Calédonie</u> .

Intérieur et Décentralisation – 09 –**Rubrique à supprimer :**

Ordonnateur à vocation nationale	
13	Le Directeur du commissariat de l'armée de Terre en circonscription militaire de défense de Limoges (Haute-Vienne).

ANNEXE N° 1 (suite)

Rubrique à ajouter :

Ordonnateur à vocation nationale	
13	Le Directeur régional du commissariat de l'armée de terre en circonscription militaire de défense.

Justice – 10 –**Rubrique à supprimer :**

Ordonnateur à vocation nationale	
23	Le Directeur du centre de formation et d'études de la protection judiciaire de la jeunesse à Vaucresson (Hauts-de-Seine)

Rubriques à ajouter :

Ordonnateur à vocation nationale	
24	Le Directeur de l'École nationale des greffes

Ordonnateurs à compétence départementale	
23	Le Directeur du centre de formation et d'études de la protection judiciaire de la jeunesse à Vaucresson (Hauts-de-Seine)
71	Le Directeur du service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP)

Outre-Mer – 14 –**Rubrique à supprimer :**

Ordonnateur à vocation nationale	
14	Le Directeur du commissariat de l'armée de terre en circonscription militaire de défense de Limoges (Haute-Vienne)

Rubrique à ajouter :

Ordonnateur à vocation nationale	
14	Le Directeur régional du commissariat de l'armée de terre en région Nord-Ouest à Rennes (Ille et Vilaine)

ANNEXE N° 1 (suite)

Charges Communes – 20 –**Rubrique à compléter de la mention soulignée :**

Ordonnateur à compétence régionale	
54	Le Directeur régional des Douanes (<u>métropole</u>) ou le <u>Directeur des Douanes en Nouvelle-Calédonie</u>

Équipement, Transports et Logement : Services Communs – 23 –**Rubrique à ajouter :**

Ordonnateur à compétence nationale	
16	Le Directeur du service d'études et d'aménagement touristique de la montagne (SEATM)

Rubrique à compléter de la mention soulignée :

Ordonnateur à compétence régionale	
63	Le Directeur régional de l'aviation civile (<u>métropole</u>) ou le <u>Directeur de l'aviation civile en Nouvelle-Calédonie</u>

Équipement, Transports et Logement : Transports – 26 –**Rubrique à compléter de la mention soulignée :**

Ordonnateur à compétence régionale	
63	Le Directeur régional de l'aviation civile (<u>métropole</u>) ou le <u>Directeur de l'aviation civile en Nouvelle-Calédonie.</u>

Équipement, Transports et Logement : Mer – 28 –**Rubrique à ajouter :**

Ordonnateur à compétence régionale	
63	Le Directeur de l'aviation civile en Nouvelle-Calédonie

ANNEXE N° 1 (suite)

Emploi et Solidarité – 35 –**Rubrique à ajouter :**

Ordonnateur à compétence régionale	
58	Le Directeur de la santé et du développement social (Guadeloupe, Martinique, Guyane).

Aménagement du Territoire et Environnement : Environnement – 37 –**Rubrique à compléter de la mention soulignée :**

Ordonnateur à compétence régionale	
67	Le Directeur régional de l'Agriculture et de la Forêt (<u>métropole</u>) ou le Directeur de l'Agriculture et de la Forêt en Nouvelle-Calédonie.

Éducation Nationale, Recherche et Technologie : Enseignement Supérieur – 38 –**Rubrique à compléter de la mention soulignée :**

Ordonnateur à compétence départementale	
72	Le Recteur de l'académie de la Réunion ou le Recteur de Nouvelle-Calédonie

Aménagement du Territoire et Environnement : Aménagement du Territoire – 40 –**Rubrique à compléter de la mention soulignée :**

Ordonnateur à compétence régionale	
54	Le Directeur régional de l'Agriculture et de la Forêt (<u>métropole</u>) ou le Directeur de l'Agriculture et de la Forêt en Nouvelle-Calédonie.

Toutes les sections budgétaires des ministères civils :**Rubrique à compléter de la mention soulignée**

Ordonnateur à compétence régionale	
50	Le Préfet de région ou le Haut Commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie

ANNEXE N° 1 (suite et fin)

B. COMPTES SPÉCIAUX DES BUDGETS CIVILS**Comptes spéciaux du Trésor, Ministères, sections budgétaires****Compte n° 902.00 : Fonds national de l'eau****Agriculture et forêt – 03****Rubrique à compléter de la mention soulignée :**

Ordonnateur à compétence régionale	
54	Le Directeur régional de l'Agriculture et de la Forêt (<u>métropole</u>) ou le Directeur de l'Agriculture et de la Forêt en Nouvelle-Calédonie.

Environnement – 37**Rubrique à compléter de la mention soulignée :**

Ordonnateur à compétence régionale	
67	Le Directeur régional de l'Agriculture et de la Forêt (<u>métropole</u>) ou le Directeur de l'Agriculture et de la Forêt en Nouvelle-Calédonie.

Compte n° 902.19 : Fonds national des courses et de l'élevage**Agriculture et forêt – 03****Rubrique à compléter de la mention soulignée :**

Ordonnateur à compétence régionale	
54	Le Directeur régional de l'Agriculture et de la Forêt (<u>métropole</u>) ou le Directeur de l'Agriculture et de la Forêt en Nouvelle-Calédonie.

Comptes spéciaux : 902.00 « Fonds national de l'eau »**902.17 « Fonds national pour le développement du sport »****902.19 « Fonds national des courses et de l'élevage »****904.06 « Opérations commerciales des domaines »****Rubrique à compléter de la mention soulignée :**

Ordonnateur à compétence régionale	
50	Le Préfet de région ou le Haut-Commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie.

ANNEXE N° 2 : Codification des ordonnateurs des services militaires - Budget général et comptes spéciaux du Trésor

Rubriques à supprimer :

ORDONNATEURS DES SERVICES CENTRAUX

- 09** Le Directeur du centre de recherches du service de santé des Armées à Clamart.
- 14** Le Directeur des travaux et services de la Direction des centres d'expérimentation nucléaire à Montlhéry (Essonne).
- 18** Le Directeur de l'Exploitation des transmissions de l'Armée de Terre.
- 31** Le Directeur des marchés centralisés de la Direction du matériel de l'armée de l'air.

ORDONNATEURS A COMPÉTENCE RÉGIONALE.

- 20** Le Commandant des écoles de la Gendarmerie à Maisons-Alfort (Val-de-Marne).
- 27** Le Commandant de la légion de Gendarmerie départementale.

COMMISSARIATS

- 46** Le Directeur du Commissariat de l'Armée de Terre à Strasbourg (au titre des dépenses et des recettes concernant les éléments stationnés en Allemagne).

ORDONNATEURS DÉPENDANT D'AUTRES MINISTÈRES OU SERVICES

- 88** Le Chef des services départementaux des bases aériennes (groupe Antilles-Guyane).
- 89** Le Chef du service technique des phares et balises.
- 94** Le Chef de la mission technique de l'armement en République Fédérale d'Allemagne.

Rubrique à ajouter :

ORDONNATEURS DES SERVICES CENTRAUX

- 09** Le Directeur du centre de recherches du service de santé des Armées à La Tronche (Isère).

COMMISSARIATS

- 57** Le Directeur du Commissariat de la force française en Afghanistan.

ORDONNATEURS DÉPENDANT D'AUTRES MINISTÈRES OU SERVICES

- 79** Le Chef de la mission militaire française auprès du commandement air des forces alliées en région sud à Naples.
- 89** Le Directeur du centre d'études techniques maritimes et fluviales à Compiègne (Oise).
- 93** L'Attaché de gendarmerie auprès du service de l'Ambassadeur, représentant permanent de la France auprès de l'Union Européenne.
- 94** Le Directeur du collège de défense de l'OTAN à Rome.

ANNEXE N° 3 : Codification des ordonnateurs accrédités auprès de l'Agent Comptable des Services Industriels de l'Armement

Rubriques à supprimer :

SERVICES CENTRAUX ET RÉGIONAUX DE SURVEILLANCE

- 04** Le Directeur des armements terrestres à Saint-Cloud.
- 13** Le Directeur du Commissariat de l'Armée de Terre en circonscription militaire de défense de Lille (Nord).
- 16** Le Directeur des constructions aéronautiques à Paris.
- 35** Le Directeur du Commissariat de l'Armée de Terre en circonscription militaire de défense de Besançon (Doubs).

ÉTABLISSEMENTS INDUSTRIELS DE LA MARINE ET DE L'AIR

- 59** Le Directeur du groupe d'études sous-marines de l'Atlantique à Brest.

DIVERS

- 54** Le Directeur du Commissariat de l'Armée de Terre du 2ème corps d'armée et des forces françaises en Allemagne.
- 66** Le Directeur du Commissariat en région aérienne Méditerranée à Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône).
- 91** Le Directeur de l'École nationale supérieure des techniques avancées à Paris.
- 94** Le Directeur des constructions navales à Dakar.
- 98** Le Chef du Service du Commissariat de la Marine à Casablanca.

Rubrique à ajouter :

SERVICES CENTRAUX ET SERVICES RÉGIONAUX DE SURVEILLANCE

- 16** Le Directeur du Service de la maintenance aéronautique.